

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 136-2015
Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.488

Déposée le: 08.05.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)
Augstburger (Gerzensee, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 04.06.2015

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Conséquences du projet de centre de police Berne pour les régions périphériques

La Centrale d'engagement régionale de Berne et la CER MEHA ont été regroupées en 2008 dans le cadre de la fusion de la police municipale de Berne et de la Police cantonale (POCA).

En mars 2011, le Conseil-exécutif a commandé l'étude (analyse préliminaire) d'une centrale d'engagement cantonale pour assurer la modernisation, l'accroissement de l'efficacité, la simplification et l'harmonisation des processus opérationnels, des moyens techniques et de la configuration des systèmes. Fort des conclusions de l'analyse préliminaire, le Conseil-exécutif avait décidé de poursuivre la concentration des services d'urgence (POCA, pompiers, police sanitaire de Berne) dans une centrale d'engagement cantonale installée à Berne ou à Bienne.

Un an plus tard (2012), la CERA de Thounne a été agrandie et modernisée à grands frais. Or, cette centrale d'engagement doit maintenant être déplacée à Berne dans le cadre du projet de centre de police Berne. On peut se demander si, compte tenu de la situation financière difficile du canton, ce projet trouvera grâce aux yeux du public et des contribuables.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le temps d'intervention de la police quand des actes pénalement répréhensibles sont commis
 - a) dans les zones urbaines (Berne, Bienne, Thoune) ;
 - b) dans les zones rurales (Oberland, Emmental, Jura bernois, etc.) ?
2. La police pourra-t-elle continuer d'assurer sa mission de service public si la centralisation est effectivement réalisée ?
3. Compte tenu de la situation financière actuelle, qu'est-ce qui peut bien justifier le déplacement de Thoune à Berne d'une centrale d'engagement dotée de bons équipements techniques et d'un personnel très compétent, déplacement qui ne tient pas compte des besoins du personnel ?
4. Le déplacement de la CER de Thoune ne va-t-il pas entraîner une perte considérable de savoir-faire (connaissances acquises au fil des années sur les conditions régnant dans les zones périphériques de l'Oberland) ?
5. Quel sera le montant des frais de déménagement et des frais d'exploitation annuels ?
6. Combien de personnes travailleront au final dans le centre de police Berne ?
7. Comment justifier le projet face au public et aux contribuables, compte tenu de la situation financière du canton ?

Motivation de l'urgence :

L'incertitude est grande dans les régions périphériques. Le Conseil-exécutif doit rapidement fournir les clarifications nécessaires.